



# Mairie de COURLON-SUR-YONNE

## Réunion du Conseil Municipal

### Du Vendredi 19 Mars 2021

## Procès - verbal

Le Conseil Municipal convoqué le 26 Février 2021, s'est réuni en séance ordinaire, le 19 Mars 2021, à 20 h 30, sans public, à la salle communale - 41 rue des Préaux, sous la présidence de Madame Christina Rangdet, Maire.

	Présents	Représentés par	Excusés	Secrétaire de séance
Rangdet Christina				
Bakowski Marie				
Bermudez Jérémy				
Beyrand Thierry				
Cooreman Sophia				
Desmolin Jean-Luc				
Desvignes Laura				
Fontenelle Sébastien				
Job Alain		Laura Desvignes		
Maguin Sandrine				
Point Annick				
Rangdet Elisa				
Soria Antonio				
Verger Christelle		Christina Rangdet		

Le procès-verbal de la réunion ordinaire du 12 Février 2021 est adopté sans observations particulières.

**I/ Taux des taxes foncières bâtie et non bâtie :** La notification des taxes locales ne parviendra en Mairie que le 31 mars prochain. Pour leurs votes, une réunion est programmée le 9 Avril 2021. Des documents seront préalablement remis aux conseillers.

### II/ Comptes administratifs 2020 Commune et Service Eau et Assainissement :

Madame le Maire étant sortie de la salle, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, les comptes administratifs 2020 des budgets communal et du service eau et assainissement conformes aux comptes de gestion 2020 dressés par Monsieur le Trésorier de Pont-sur-Yonne, vérifiés préalablement et approuvés par les membres du Conseil. Les résultats sont les suivants :

	CA 2020 COMMUNE	CA 2020 SCE EAU ET ASST
SECTION FONCTIONNEMENT	+ 578 430,01 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT	-59 027,33 €	
SECTION D'EXPLOITATION		+359 613,81 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		+16 053,84 €

Considérant pour :

- **la Commune** : les restes à réaliser sur l'opération « étude de la stabilité de l'église » en dépense de 92 687 € et en recette de 27 033 €, l'excédent antérieur de Fonctionnement de 578 430,01 € et le déficit antérieur d'Investissement de 59 027,22 €, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter au Budget Primitif 2021, les résultats suivants :
  - en excédent de Fonctionnement reporté (article R 002), 453 748,68 € -
  - en déficit d'Investissement reporté (article D 001), 124 681,33 € -
  - en recette d'Investissement (article R 1068), 124 681,33 €.
  
- **le Service Eau et Assainissement** : l'excédent antérieur d'exploitation de 359 613,81 € et l'excédent antérieur d'Investissement de 16 053,84 €, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de reprendre par anticipation au Budget Primitif 2021, en recette d'investissement, 16 053,84 € et en recette d'exploitation, 359 613,81 €.

### III/ Budgets Primitifs 2021 :

**A/ Commune** : Les investissements prévus sont : les travaux sur l'école, la réhabilitation des logements, la rénovation de l'éclairage public, l'acquisition d'une tondeuse autoportée, de matériels pour les services technique et administratif, l'achat de jeux pour l'flot, le rachat des emprunts actuels à un taux de 0,46%, un nouvel emprunt de 600 000 € et les amortissements.

En fonctionnement, les conseillers retiennent à l'unanimité, les subventions aux associations suivantes :

Associations	Montant de la subvention
<b>Amicale Boulistes</b>	225 €
<b>La Gaule Fraternelle</b>	230 €
<b>Amicale des pompiers</b>	430 €
<b>Anciens combattants</b>	205 €
<b>Amitié Courlonnais</b>	200 €
<b>ASEAMAS</b>	50 €
<b>Entente Sportive Courlon-Vinneuf</b>	1 000 €
<b>Passion Running Courlon</b>	650 €
<b>Le Souvenir Français</b>	25 €
<b>Vivre Solidaire</b>	455 €
<b>Coopérative scolaire Ecoles Primaires</b>	900 €
<b>Coopérative scolaire Ecoles Maternelles</b>	900 €
<b>Urgences Patrimoine</b>	50 €
<b>TOTAL</b>	5 320 €

Le Budget Primitif 2021 adopté à l'unanimité, s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	1 428 582,68 €	1 428 582,68 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	1 847 881,33 €	1 847 881,33 €

**B/ Service Eau et Assainissement** : les investissements prévus sont l'assainissement et la 8<sup>ème</sup> tranche, l'achat de compteurs et les amortissements.

Le Budget Primitif 2021 adopté à l'unanimité, s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	525 543,81 €	525 543,81 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	210 468 €	210 468 €

**IV/ Délibération sur les amortissements:** Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide par délibération, d'instaurer le principe d'amortissements sur une durée de 5 à 15 ans.

**VI/ Suppression suite à la mise en sommeil du budget annexe « Caisse des Ecoles »**

Ce budget a été mis en sommeil depuis 3 ans. Il était destiné essentiellement aux Noël des enfants. Ce sont les coopératives scolaires qui en sont chargées depuis cette inactivité de la Caisse des Ecoles. La Commune subventionne annuellement la coopérative de l'école primaire à 900 € et celle de l'école maternelle du même montant. C'est pourquoi, les conseillers acceptent par délibération, à l'unanimité, la clôture définitive de la Caisse des Ecoles. Les recettes de ce budget annexe seront reversées sur le budget communal.

**VI/Renouvellement du contrat de location du défibrillateur de la Salle des Fêtes**

Le précédent contrat vient à expiration fin mars 2021. Les conditions et la tarification proposées restent inchangées, soit 639,79 € TTC/an. Il est établi pour une durée de 5 ans, à compter 31 mars 2021. Le Conseil décide à l'unanimité, de renouveler ce contrat et autorise Mme le Maire à le signer.

**VII/ Avenants dossier étude de la stabilité de l'Eglise**

Dans le cadre du dossier pour l'étude de la stabilité de l'église, deux avenants ont été reçus, l'un pour annuler la cotraitance du Cabinet Votruba pour départ à la retraite et l'autre nommant Synapse construction pour remplacer le dit cabinet.

Considérant que pour cette prestation le prix reste inchangé, les conseillers acceptent à l'unanimité, les deux avenants et mandatent Mme le Maire pour les signer.

**IX/ Projet école : consultations, maîtrise d'œuvre, mission SPS, bureau de contrôle, étude de sol**

Aux fins de pouvoir évaluer l'enveloppe des travaux prévus aux B.P.2021, de constituer et déposer les dossiers de demandes de subventions, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Mme le Maire à lancer des consultations restreintes relatives à la maîtrise d'œuvre, aux missions annexes, études préalables et contrôles de conformité.

**X/ Informations du Maire et questions diverses**

Madame le Maire rend compte au Conseil de :

- La visite du Sous-Préfet et de la Députée afin d'obtenir une subvention pour la remise en conformité de l'école, son extension et une prorogation des délais de réalisation pour la réhabilitation des logements. De plus des informations seront prises auprès du Président de la CCYN et de Nicolas Soret dans le but d'obtenir une subvention dans le cadre du contrat de relance énergétique. Les dossiers DETR seront déposés dès que possible.

- la réfection en 2022 par le Département de la RD23 ET RD470 dans le cadre de leur programme de rénovation.
- l'intervention pour curage qui a eu lieu cette semaine et se prolongera semaine prochaine. Il fait apparaître sur la partie traitée, + de 80% de saturation sur 110 mètres de réseau pluvial. Un autre curage en amont sera programmé en 2022 et inscrit au B.P. 2022.
- la difficulté à récupérer le remboursement dû par EDF pour la production d'énergie sur la micro-centrale hydroélectrique.

## XI/ Questions des Conseillers

**Sandrine Maguin** souhaite savoir s'il serait envisageable d'implanter sur la place de la Mairie, un abri pour les parents qui attendent leurs enfants à la sortie de l'école (*la structure serait trop importante pour le lieu concerné*).

**Sébastien Fontenelle** fait part de la campagne qui débutera en avril prochain, effectuée par Enedis pour l'installation des compteurs linky chez les particuliers. Mme le Maire suggère qu'une information soit faite auprès des personnes de 70 ans et plus pour leur sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 15 minutes.

Fait à Courlon-Sur-Yonne, le 23 Mars 2021

Mme le Maire,

Christina Rangdet



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Christina Rangdet", is written over a faint rectangular stamp.